



HAL
open science

Master Droit et management de la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et management de la santé. 2009, Université Paris-Sud. hceres-02035318

HAL Id: hceres-02035318

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035318>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : VERSAILLES

Établissement : Université Paris 11 - Paris-Sud

Demande n° S3100015677

Domaine : Sciences Technologie Santé / Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit et Management de la Santé

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : C

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

La démarche de cette mention est certes intéressante mais elle souffre de nombreuses faiblesses qui semblent pour certaines assez réhivitoires, si l'on passe outre un certain nombre d'aspects qui ressortent davantage d'une volonté d'affichage que d'une démarche pédagogique pertinente et professionnalisante.

La mention souffre déjà d'une difficulté à identifier le domaine de référence, alors même que l'intitulé de la mention ne laisse aucun doute, puisque le droit et le management sont des disciplines du secteur «Droit, Economie, Gestion» sans aucune équivoque. Il semble que le second domaine de rattachement soit probablement lié au fait que le coresponsable de la mention est un pharmacien de même que deux des trois responsables de spécialités.

La plus grande difficulté de cette mention tient au fait que le M1 fasse l'objet de trois parcours complètement différenciés. Les deux premiers sont de nature strictement juridique, l'un étant orienté vers le droit social et le deuxième vers le droit privé. Le troisième est complètement orienté vers la pharmacie. Considérant que les parcours juridiques n'ont pas dans leur maquette pédagogique, d'orientation spécifique vers les professions de santé, on constate finalement que la cohérence de ces parcours, fait plutôt penser à une superposition de disciplines. Pourquoi enseigner du droit rural ou du droit des marchés financiers dans ce M1 ?

La superposition des disciplines est complètement entérinée lorsqu'il est précisé que les parcours juridiques sont ouverts à des juristes et le parcours pharmacie est ouvert aux pharmaciens. Pourquoi dès lors faire une formation qui débouche sur un maintien du caractère disciplinaire d'origine ? L'intérêt d'une telle formation aurait été de permettre à des juristes de se familiariser avec les spécificités d'un secteur industriel spécifique et de permettre aux pharmaciens de se familiariser avec le raisonnement juridique. Cette volonté est complètement absente dans le M1 et elle semble forcer les étudiants de chaque parcours vers les spécialités de M2 de manière complètement tubulaire.

Par ailleurs, malgré la longueur du dossier (59 pages), de nombreuses informations sont manquantes ou très approximatives. Les effectifs selon l'origine des étudiants ne sont pas connus. L'équipe pédagogique pour le parcours orienté pharmacie n'est pas renseignée. L'insertion professionnelle est très peu détaillée...

L'architecture de la mention est donc très fortement défailante, d'autant que les trois spécialités sur lesquelles débouche le M1 sont également très spécifiques. Si la spécialité «Affaires règlementaires des industries de santé» est très marquée de l'empreinte juridique (droit de la santé) alors même qu'elle est dirigée par un professeur de pharmacie, la seconde, «Marketing Pharmaceutique», est très orientée vers le management. Si le management n'existe pas dans le M1, on constate donc qu'il est complètement isolé quant aux spécialités.

Sur ce dernier point, on peut constater que l'équipe pédagogique ne comporte aucun académique dont la spécialité est le marketing, ce qui semble assez délicat et montre que le rattachement au PESOR qui compte de brillants enseignants-chercheurs dans cette spécialité semble être assez virtuel.

L'ouverture internationale du master est totalement inexistante, si l'on exclut l'apprentissage de l'anglais.



- Points forts :
 - Bonne analyse du positionnement de la formation dans l'environnement régional et national.
 - Projet dont la démarche initiale est pertinente mais dont la réalisation souffre de lacunes rédhibitoires.
- Points faibles :
 - Incohérence du parcours LMD (M1 qui s'appuie sur trois parcours non justifiés, M2 trop dissociés).
 - Référence au management qui ne correspond qu'à une spécialité.
 - Equipe pédagogique souvent faible sur le plan académique, à l'exception du droit, et totalement inexistante en ce qui concerne le management.
 - Informations données sur les flux, les débouchés, les contenus pédagogiques, sommaires et mal justifiées.

Avis par spécialité

Affaires réglementaires dans les industries de santé

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Des débouchés en termes d'emploi et une formation assez bien adaptée aux exigences des professionnels.
 - Partenariat pédagogique avec les facultés de pharmacie et de droit.
- Points faibles :
 - L'enseignement de la gestion est quasi absent de la maquette. Peut-on se spécialiser en droit de la santé sans avoir des connaissances de base en gestion ? Il y a ici une certaine incohérence par rapport au titre de la mention qui stipule «Droit et Management de la santé».
 - Une orientation plus «prospective» est nécessaire compte tenu de l'évolution prévisible du secteur de la santé, avec des besoins croissants transdisciplinaires droit-gestion.
 - L'organisation de la formation ne facilite pas la réalisation de stages. Le calendrier est à revoir de manière à pouvoir dégager une période de stages, nécessaire à l'intégration des diplômés.
- Recommandation :
 - Le positionnement et le contenu pédagogique devraient être revus, afin de donner également une orientation gestion de la santé quasiment absente du contenu pédagogique.

Marketing pharmaceutique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Point fort :
 - Débouchés professionnels potentiels importants.
- Points faibles :
 - Pas de support académique gestionnaire dans la formation.
 - Flux faibles.
 - Insertion professionnelle mal justifiée et trop sommaire.
 - Contenus pédagogiques très sommaire et mal articulés.
- Recommandation :
 - Il serait souhaitable de reformuler un projet pédagogique en faisant appel à des spécialistes de la discipline du Marketing, qui peuvent facilement être trouvés à Paris 11. Il y a, probablement, des potentialités au sein de Paris 11 qui permettraient de construire une démarche tout à fait pertinente et adaptée au souci de professionnalisation d'une telle formation.



Responsabilité médicale

- Appréciation (A+, A, B ou C) : C
- Point fort :
 - Importance de la thématique pour les métiers et industries de la santé.
- Points faibles :
 - L'intérêt de cette spécialité n'est pas correctement argumenté, sachant que son contenu pédagogique est très proche de la spécialité «Affaires réglementaires dans les industries de santé».
 - La formation à la recherche n'apparaît pas significative, et l'orientation professionnelle n'est pas identifiée.
 - Les débouchés professionnels sont limités et l'insertion professionnelle est évoquée avec un grand souci de généralité et d'imprécision.
 - La notion de management n'apparaît plus du tout dans le contenu de la formation.
- Recommandation :
 - Si la problématique est à la fois très nouvelle en France et engendrera probablement des effets considérables sur les métiers et l'industrie de la santé, il est dommage que le projet qui est présenté soit aussi peu abouti, et avec une vision beaucoup trop restrictive de la notion de responsabilité. Ici encore, la pluridisciplinarité évoquée dans l'intitulé de la mention n'est pas matérialisée dans la mise en œuvre des démarches pédagogiques.

Commentaire et recommandations

Il serait nécessaire de repenser l'intégralité de la mention, avec un M1 véritablement intégrateur et pluridisciplinaire quant à la spécificité sectorielle, et aux connaissances juridiques et de management. Les deux premières spécialités semblent avoir une réelle légitimité, à la condition d'utiliser toutes les forces académiques présentes au sein de Paris 11, et d'adapter leur contenu en conséquence. En ce qui concerne la troisième, son importance est tout à fait évidente et il est regrettable qu'une vraie volonté de pluridisciplinarité s'appuyant sur les forces présentes à Paris 11 ne permette pas de conduire à un dossier de grande qualité.